



Le **Vendredi 12 Mars 2010**

Une nouvelle politique pour les métiers d'art



Photo : Didier Plowy / MCC

Le 12 mars, Frédéric Mitterrand s'est rendu à la Manufacture des Gobelins où il a assisté à la tombée de métier d'une tapisserie de Vincent Bioulès, « Le grand silence ». A cette occasion, le Ministre a annoncé un ensemble de mesures en faveur des métiers d'art.

Les compagnons et les artisans d'art du XXI^e siècle. Frédéric Mitterrand et Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé de l'artisanat, avaient annoncé, le 7 février dernier, la création de l'Institut national des métiers d'art et une série de mesures en faveur de ce secteur. Ce plan en faveur des métiers d'art faisait suite au rapport du sénateur Catherine Dumas, remis au Premier ministre le 19 octobre 2009. Frédéric Mitterrand a rappelé que François Fillon avait alors « très clairement fixé l'objectif : celui de former les compagnons et artisans d'art du XXI^e siècle ».

Trois mesures phares. Aux Gobelins, le 12 mars, Frédéric Mitterrand a présenté les principales mesures qui dessinent une nouvelle politique en faveur des métiers d'art :

- *L'annualisation des promotions au titre de « Maître d'art ».*

Jusqu'alors attribué tous les deux ans, le titre de « Maître d'art » le sera désormais chaque année. Cela permettra d'accorder cette distinction à un plus grand nombre de professionnels qui la méritent. Le Ministre a également voulu que soit pris en considération chacun des 217 métiers reconnus depuis 2003 par les textes comme « métiers d'art », si bien que désormais les lissiers, mais aussi les calligraphes, les tailleurs de pierre, les fileurs de verre, les miroitiers d'art, les facteurs d'instruments ou encore les horlogers peuvent bénéficier de cette distinction.

- *La réforme du Conseil des métiers d'art.*

Créé en 1994, le Conseil des métiers d'art sélectionne les candidatures au titre de Maître d'art. Le Ministre a décidé d'en revoir la composition, qui sera plus restreinte : il passe d'un collège de 30 membres professionnels à un collège de 15 membres. Cette nouvelle organisation, d'un fonctionnement plus souple et plus efficace, sera mise en place le printemps prochain.

- *La création de l'Institut national des métiers d'art (INMA).*

Cette nouvelle structure interministérielle est destinée au développement et à la promotion des métiers d'art en France et à l'étranger.

Un nouvel outil interministériel. L'Institut national des métiers d'art, structure unique de référence pour les métiers d'art, est issu du rapprochement de l'actuelle Société d'encouragement aux métiers d'Art (Sema) - sous la tutelle du Secrétariat d'Etat chargé de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises – et de la mission des métiers d'art du ministère de la Culture et de

la Communication.

L'INMA favorisera une meilleure connaissance et reconnaissance des métiers d'art, comme de chacun des savoir-faire qui leur sont liés, non seulement auprès des professionnels, mais aussi du grand public et des scolaires.

L'Institut national permettra d'animer des réseaux de métiers d'art dans toute la France. Les Journées des Métiers d'Art qui, dès 2011, auront lieu chaque premier week-end d'avril, constitueront un grand moment de dialogue, de rencontre et d'échange.

Cette diffusion et cette mise en réseau favoriseront l'indispensable interdisciplinarité qui contribuera à renouveler les métiers d'art, en faisant jaillir des idées et des formes nouvelles. « **L'exploration de nouveaux champs d'innovation dans les domaines des arts plastiques, du design et de la mode** » a souligné Frédéric Mitterrand, « **amènera de nouveaux créateurs, de nouveaux artistes, de nouveaux concepteurs, à partager leurs expériences et leurs projets avec tous ceux qui possèdent en commun, pour reprendre la belle expression de Liliane Bettencourt, *l'intelligence de la main*** ».